

Newsletter Caf de la Haute-Marne - Partenaires

SEPTEMBRE 2020 - NUMÉRO 10 |

Avec la Newsletter Partenaires, nous vous informons régulièrement des dernières mesures mises en place par la Caf. N'hésitez pas à partager ces informations !

Retrouvez la lettre partenaires sur le Caf.fr rubrique Partenaires

La vie de l'utilisateur évolue ? Sa déclaration aussi !

Afin de garantir la bonne utilisation des fonds publics, la Caf met en place des contrôles réguliers des déclarations des usagers. Chaque année, elle réalise en moyenne trois contrôles par allocataire. Pour éviter d'avoir à rembourser à la Caf des aides reçues, l'allocataire doit **respecter son obligation déclarative**, c'est-à-dire :

- **Déclarer les éléments de sa situation personnelle et professionnelle**

La Caf doit être informée si la personne est en couple ou isolée, le nombre d'enfants à charge, si elle est salariée, le montant et la nature de ses revenus et des personnes qui vivent avec elle.

- **Informé des éventuelles évolutions dans sa situation** : Changement dans sa vie de couple, changement dans sa vie professionnelle, changement dans sa vie familiale, changement de coordonnées.

Pour remplir son obligation déclarative, l'allocataire peut déclarer tout changement de situation directement sur le site **www.caf.fr**. **C'est plus simple, plus rapide et cela permet à l'allocataire de suivre l'état d'avancement de sa démarche.**



Pour éviter de rembourser
mieux vaut tout déclarer **sur caf.fr**



Lancement de la Campagne Loyers 2020

La campagne annuelle de renouvellement des loyers a été lancée le mardi 21/7/2020. Elle permet de **recueillir auprès des bailleurs le montant des loyers du mois de juillet. Plus de 15 000 quittances de loyers sont attendues** cette année. Cette information est indispensable pour permettre le calcul du nouveau montant des droits à l'aide au logement. En l'absence de déclaration, l'aide au logement des locataires peut être suspendue.



Le montant des loyers doit être déclarée par les bailleurs sur l'espace Mon Compte Partenaires / Offre Bailleurs, sur caf.fr. Les bailleurs doivent déclarer le montant du loyer de juillet 2020 et les changements de situation (date de départ du logement, de résiliation du bail, modification du nombre de colocataires...).

Une page dédiée est consacrée sur caf.fr aux démarches à réaliser :

<http://www.caf.fr/partenaires/caf-de-la-haute-marne/partenaires-locaux/il-est-temps-de-declarer-les-loyers-de-vos-locataires-sur-le-caffr>

Monenfant.fr, l'indispensable de la rentrée !

A l'occasion de la rentrée, **monenfant.fr, le site des Allocations familiales, représente une mine d'informations et de solutions, facile, accessible et gratuite pour tout ce qui concerne l'accueil des enfants, des premiers mois à l'adolescence.**

Pour les parents à la recherche d'un centre de loisirs pour les activités extrascolaires de leurs enfants ou d'une assistante maternelle qui pourra accueillir les enfants après l'école ?

Le site monenfant.fr, qui référence l'ensemble des lieux d'accueil des petits et des services existants pour informer les parents, permet de géolocaliser les modes d'accueils proches de chez vous : il suffit d'indiquer dans le moteur de recherche une adresse et les structures à proximité seront affichées, avec les précisions utiles (coordonnées, horaires, services apportés...).

Besoin de conseils pour savoir quel mode d'accueil serait le plus adapté ? ou pour les démarches à entreprendre en tant que parents employeurs ?

Monenfant.fr oriente vers le lieu d'information le plus proche, dont les relais d'assistantes maternelles (Ram). Monenfant.fr propose également un simulateur en ligne pour évaluer le montant qui restera tous les mois à la charge des parents pour la place de leur enfant en crèche, une fois déduites les aides de la Caf. Pour les futurs parents, qu'ils soient ou non allocataires, monenfant.fr permet également d'avoir une idée du montant de la prestation d'accueil du jeune enfant versé par la Caf à la naissance.

Webinaire RIASF : merci pour votre participation !

Vous étiez plus de 30 participants au premier Séminaire en ligne de la Caf, le jeudi 27 août dernier. Ce Webinaire avait pour objet de vous présenter les nouvelles aides financières individuelles proposées par la Caf, afin d'accompagner les allocataires les plus fragilisés et subissant les impacts directs de la crise sanitaire et du déconfinement.

Retrouvez dans la prochaine Newsletter Partenaires les réponses à toutes les questions posées lors de ce Webinaire et dans l'enquête de satisfaction qui a suivi...
Merci à tous pour votre participation !

